



Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 13 Septembre 2015 de l'association

«Aide aux Enfants Cambodgiens-Foyer Lataste »

Association sans but lucratif, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 Août 1901
41 boulevard Pasteur – 93320 Les Pavillons-sous-Bois

Les membres de l'association AEC-Foyer Lataste se sont réunis en assemblée générale annuelle le 13 Septembre 2015, à 15 h, au siège de l'association, sous la présidence de Patricia LABOURIER et sur l'ordre du jour suivant :

- **Rapport moral et financier pour l'année 2014**
- **Approbation des comptes 2014 et affectation du résultat**
- **Projets 2015**
- **Questions diverses**

En conséquence de cet ordre du jour, les résolutions proposées au vote de l'assemblée porteront sur :

- approbation du rapport moral et financier de l'année 2014
- approbation des comptes et affectation du résultat

La liste des membres présents ou représentés à cette Assemblée Générale est annexée à ce procès-verbal (cf le CR de l'AG).

La Présidente désigne Mme SHALGIAN comme Secrétaire de séance.

Avant de passer au vote des résolutions, il est donné par la Présidente et par le Trésorier un certain nombre d'informations générales concernant l'année 2014, sur l'évolution du statut de l'ADTJK au Cambodge et sur les conséquences de cette évolution quant à la gestion du foyer et également sur l'évolution des programmes.

Les questions et demandes diverses ont porté principalement sur les points suivants :

- ✓ Mise en ligne du Power Point présenté à l'AG sur le site internet
- ✓ Changement de statut au Cambodge
- ✓ Les projets en cours et à venir

Après échanges de points de vue avec les participants et après que les explications aient été données par la Présidente et par le Trésorier, les résolutions suivantes ont été votées :

1^{ère} résolution

PL

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport moral et financier de l'association sur l'exercice 2014, approuve les termes de ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} résolution

L'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice 2014 qui se clôture par un excédent comptable de 26 130 euros.

Elle décide d'affecter ce résultat positif de 26 130 euros au compte report à nouveau qui passe ainsi à un solde positif de 42 338 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

La Présidente

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.